

Collecte des gros encombrants Service Déchets ménagers

31/01/2019



AMELIORONS NOTRE CADRE DE VIE !

L'amélioration du cadre de vie est une priorité, c'est pourquoi le Grand Belfort adapte la collecte des Gros Encombrants, afin d'**interdire les dépôts sur les trottoirs.**

Depuis 2015, le Grand Belfort propose un service d'enlèvement gratuit des gros encombrants, mais face aux dérives et aux nombreuses incivilités la collectivité a modifié le règlement depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le service de ramassage des gros encombrants s'effectue gratuitement sur rendez-vous et en présence de l'utilisateur, à l'entrée des cours des maisons ou des immeubles, sur des créneaux d'une heure.

LES BONNES PRATIQUES

Allez en déchetterie et pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, prenez rendez-vous via le formulaire sur le site ou le 03 84 90 11 71

(Uniquement les personnes n'ayant pas les moyens de transporter, ou de faire transporter, leurs gros encombrants en déchetterie)

Les déchets encombrants acceptés se regroupent suivant 3 catégories : (2 m3 maximum)

- les gros électroménagers (machine à laver, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, lave-vaisselle, four) ;
- les gros meubles (canapé, armoire, bureau, commode, morceaux de meubles démontés de plus d'1m20 par 80cm sans glace ou vitre) ;
- la literie (lit, sommier, matelas).

Aucun autre déchet n'est accepté. En cas de dépôts sur la voie publique, l'amende encourue peut atteindre 1 500 €.

Contact : Anne-Sophie DELESNERAC : 03 84 90 11 17 – asdelesnerac@grandbelfort.fr